



REPONSE A LA DEMANDE D'ECLAIRCISSEMENT N°04/22-05-2025
PREQUALIFICATION DES ENTREPRISES N°01/2025
Construction, clé en main, d'un nouveau silo métallique et ses annexes
et Réhabilitation et mise à niveau d'un ancien silo en béton
au port maritime de Radès (Tunisie)

Demandes de clarification	Réponses
Concernant le critère <u>L'Expérience Spécifique 4.2 a (Critères A, B et C)</u> : Est-ce que ces critères peuvent être satisfaits par un Sous-traitant spécialisé ?	Concernant le critère 4.2 (a) : Expérience spécifique de construction et de gestion de contrat, le tableau de qualification mentionne que : - Entité unique : doit satisfaire au critère. - Toute partie combinée du GECA : doit satisfaire au critère. - Chaque partie : (sans objet) - Une partie au moins : (sans objet) Le tableau mentionne bien que l'entité unique ou toute partie combinée du GECA doivent satisfaire au critère 4.2 (a) et non pas un sous-traitant spécialisé.
Nous souhaitons une clarification concernant l'activité de restauration des silos en béton existants. Cette activité peut-elle être déléguée à un sous-traitant spécialisé d'un des participants d'un GECA ou être un sous-traitant spécialisé de la seule GECA ?	Le critère IC 25.2 de la section II des Données Particulières de la Pré-qualification (DPP) mentionne que les parties du marché pour lesquelles le Maître de l'Ouvrage permet aux Candidats de proposer des Sous-Traitants spécialisés sont identifiées comme suit : - Etudes ou parties d'études. - Travaux de fondation profonde et travaux spéciaux. - Travaux de VRD et aménagements divers. - Construction des bâtiments annexes. - Installations électriques.
Pour les deux solutions, y a-t-il des limites que le sous-traitant doit avoir en termes financiers pour être éligible?	Non, il n'y a pas des exigences financières pour les sous-traitants spécialisés.
1. Le sous-critère B exige la réalisation de deux projets distincts de silos à grains verticaux, d'une capacité minimale de 30 000 tonnes chacun. Est-il envisageable de satisfaire à cette exigence en présentant un seul projet d'une capacité totale de 100 000 tonnes , respectant les autres conditions exigées (valeur contractuelle, débit minimal, localisation portuaire, etc.) ?	Le sous-critère B exige la réalisation de (NB = 2) deux projets de construction de silos métalliques à grains de type vertical dont au moins l'un d'eux doit être un silo portuaire. Le montant de chaque projet VB doit être supérieur à quatorze (14) Millions de dollars HTVA. Ainsi, un projet répondant aux conditions exigées et quel que soit sa capacité totale sera considéré comme un seul projet et ne répondra pas au sous-critère B.
2. Concernant le sous-critère C relatif à la réhabilitation d'un silo en béton : Or, d'un point de vue technique, les travaux de réparation, de renforcement et de consolidation d'une structure en béton armé sont identiques qu'il s'agisse d'un silo, d'un bâtiment, d'un pont ou de toute autre structure similaire. À ce titre, un projet de réhabilitation d'une autre structure en béton (hors silo) pourrait-il être considéré comme conforme à ce critère, à condition qu'il remplisse pleinement les exigences techniques et financières spécifiées ?	Le sous-critère C exige la réalisation de (NC =1) un projet de réhabilitation : diagnostic, étude, entretien, réparation, renforcement et consolidation de la structure et de la solidité d'un ouvrage de silo en béton . Ainsi, un projet de réhabilitation d'une autre structure en béton (hors silo) ne répondra pas à ce critère.

NB : Pour être informé de toutes les réponses aux demandes d'éclaircissements, veuillez consulter régulièrement le site web de l'office: www.oc.com.tn /ACTUALITES/APPELS D'OFFRES ET CONSULTATIONS : Avis de report de la date limite de la réception des offres Avis de Préqualification des Entreprises N°01/2025 pour Construction, clé en main, d'un nouveau silo métallique et ses annexes destinés au stockage des céréales (Blé et orge)et Réhabilitation et mise à niveau d'un ancien silo en béton au port maritime de Radès (Tunisie) Projet financé par la Banque Africaine de Développement - Office des Céréales - Tunisie